

Compte-rendu du conseil d'administration du 8 avril 2024

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,
Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne,
Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire
Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire
Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne, *pouvoir d'Isabelle Charbonnier*
Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de René Phalippou*
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Réza Salami, conseiller municipal en charge du spectacle vivant
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, directeur Presses Universitaires de Rennes
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université
Stéphanie d'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante
Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents, responsable des cursus artistiques
Leslie Douzenel et Rose Roborel de Climens, étudiantes danse
Tess Duraz, étudiante musique

Membres titulaires excusés

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne
Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*
Bruno Elisabeth, vice-président culture et documentation, Université Rennes2
Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne,
Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes
René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*
Rosine Nadjar, intervenante danse
Maximilien Chazan, étudiant musique

Membres suppléants excusés

Guillaume Robic, conseiller régional, Région Bretagne
Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes
Audrey Balavoine, intervenante danse
Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique
Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Marc Clériveret, directeur du département musique
Taofik Ligali, responsable administratif et financier
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire
Thierry Le Nedic, Région Bretagne

Elise Lebreton, Région Bretagne
Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire
Maurice Courchay, directeur du département musique

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle.

Françoise Rubellin rappelle le travail du groupe technique qui s'est tenu le mardi 26 mars 2024 pour vérifier les dossiers en amont.

I - COMPTE RENDU

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2024

Michel Cocotier apporte une précision par rapport au dernier compte rendu concernant les charges : la hausse des charges d'électricité n'est pas impactée sur les factures adressées au Pont Supérieur puisqu'elle est prise en charge dans le cadre de la convention par la ville de Nantes lorsque le plafond dépasse. Par conséquent, la remarque sur la question des fluides « *il est suggéré de s'adresser aux communes dans lesquels sont positionnés les bâtiments, une aide pouvant éventuellement être apportée* » n'est pas valable pour la ville de Nantes.

Cela rend invalide la remarque mentionnée dans le compte rendu du 26 janvier 2024.

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 26 janvier 2024 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité moins une abstention

II - DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Proposition de présentation d'une candidature au renouvellement de mandat de la directrice générale pour la période 2024-2027

Le mandat de Catherine Lefaix-Chauvel se termine en septembre 2024. Au vu de la longueur de la procédure de recrutement, Françoise Rubellin demande dès ce jour si Catherine Lefaix-Chauvel envisage de se représenter ou non. La présidente souhaite savoir si le conseil d'administration est favorable ou non à la présentation de sa candidature.

Catherine Lefaix-Chauvel exprime la difficulté de prendre cette décision. Aujourd'hui, diriger une école supérieure est devenu un casse-tête quotidien. C'est une fonction difficile, il faut faire face à de nombreuses contraintes dans un contexte de profondes transitions et mutations, il faut à la fois articuler projet artistique, pédagogique, administratif, gestion des ressources humaines, management et stratégie budgétaire, le tout dans un cadre réglementaire contraint du code général des collectivités territoriales et l'accréditation du ministère de la Culture.

Catherine Lefaix-Chauvel remercie les équipes du Pont Supérieur, qui avait besoin il y a 6 ans de restructuration dans l'organisation du bi-site. Aujourd'hui l'école bénéficie d'un bon fonctionnement de l'équipe des permanents. Depuis trois ans, le comité de direction fonctionne bien avec les directeurs Maurice Courchay, Marc Clerivet et le responsable administratif et financier Taoufik Ligali. Catherine Lefaix-Chauvel remercie la présidente Françoise Rubellin, issue de l'enseignement supérieur, avec qui elle collabore avec plaisir et efficacité. Elle observe qu'un EPCC solide bénéficie d'une bonne articulation entre présidence et direction générale. Malgré les inquiétudes face à l'avenir et parce que Catherine Lefaix-Chauvel croit au besoin de sensibiliser et de former aux arts et à la culture, avec des futurs professionnels bien formés, ce qui est la mission du Pont Supérieur sur les territoires bretons et ligériens, et parce qu'elle conçoit sa fonction d'autorité comme un service, Catherine Lefaix-Chauvel présente sa proposition de renouvellement de mandat en tant que directrice générale.

Catherine Lefaix-Chauvel quitte le conseil d'administration à la demande de la Présidente.

Anne-Sophie Lamberthon reconnaît le travail de grande qualité de Catherine Lefaix-Chauvel et remercie ce binôme parfaitement décrit, qui a permis de structurer l'établissement. Les difficultés rencontrées au quotidien, subies par toutes les collectivités, sont connues de tous. Elle n'émet aucune opposition à ce renouvellement de mandat.

Thierry Le Nédic souscrit aux propos de Catherine Lefaix-Chauvel concernant la complexité et les contraintes qui pèsent sur les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la formation artistique et plus globalement sur les collectivités territoriales. L'hypernormalisation des structures impose des règles de plus en plus contraignantes. Il manque la dimension métier passion/art/culture. Pour faire partie de nombreux jurys dans différentes structures, il observe une rareté des talents à se positionner sur ces métiers complexes. Il ne faut donc pas se priver de la candidature de Catherine Lefaix-Chauvel à ce poste.

Béatrice Macé rejoint les propos d'Anne-Sophie Lamberthon et Thierry Le Nédic. Elle comprend ses hésitations face aux défis quotidiens. Il est important que Catherine Lefaix-Chauvel puisse continuer le travail dont elle a déjà posé les bases. Une attention particulière doit être portée sur les conditions de fonctionnement, les missions et la demande afin que le quotidien de toutes les personnes qui travaillent au sein du Pont Supérieur soit acceptable. Elle propose de prolonger cette action commune en prenant en considération ce contexte négatif.

Stéphanie Carnet s'exprime au nom du ministère de la Culture, qui ne voit aucune objection à ce que Catherine renouvelle son mandat dans ce contexte difficile. Même si des réformes s'annoncent, il est nécessaire de rendre cette direction et ce fonctionnement acceptable pour tous, une bienveillance devra être observée à cet endroit-là. La crise des vocations est prégnante dans ces métiers. Elle souhaite dans un second temps rappeler les axes de travail posés dans le projet d'établissement de Catherine Lefaix-Chauvel, pour qu'elle puisse présenter lors du prochain conseil d'administration le projet à venir (perspectives, axes prioritaires par rapport à l'existant qui doit être consolidé).

Françoise Rubellin précise qu'on ne peut pas demander dans les conditions financières actuelles d'écrire un nouveau projet.

Chantal Remoué intervient pour annoncer la décision prise par la DRAC Pays de la Loire d'abonder le budget de fonctionnement de 25 000 euros, pour accompagner le Pont Supérieur en 2024.

Franck Nicolon siégeant au conseil d'administration depuis 2 à 3 ans, a vu la situation du Pont Supérieur évoluer depuis 2021, avec une mission accomplie par Catherine Lefaix-Chauvel et un nouveau projet, notamment la restructuration du département musique. Elle a toujours travaillé dans l'échange, le dialogue, privilégié le travail en équipe, en collaboration. C'est une chance d'avoir à la direction générale du Pont Supérieur Catherine Lefaix-Chauvel pour sa dynamique d'animation d'équipe et de transformation de l'établissement malgré les contraintes évoquées. Si elle se projette dans le poste de directrice générale, ce sera à condition d'avoir les moyens de faire fonctionner l'établissement. Il accueille donc la bonne nouvelle concernant l'augmentation de la participation de l'État, ce qui est encourageant pour le soutien du Pont Supérieur de la part également des collectivités territoriales suite à cette mobilisation de l'État.

Emmanuelle Bousquet salue le travail de la directrice générale du Pont Supérieur. Il s'agit d'un pari et d'un défi pour diriger des écoles face aux aléas du moment, des crises conjoncturelles qui exercent une influence sur le structurel. Elle observe une forte évolution du Pont Supérieur, à noter dans la bonne humeur et grâce à une grande implication. C'est avec plaisir et soulagement qu'elle entend l'annonce de sa nouvelle candidature.

Pour Michel Cocotier, Catherine Lefaix-Chauvel s'attaque à une mission périlleuse, dans une phase critique pour la culture. Catherine Lefaix-Chauvel est une personne à l'écoute, prête à assumer ses responsabilités, à s'engager. C'est une bonne nouvelle concernant son choix de reprendre le flambeau. Il soutient pleinement de sa candidature.

Dans cette dynamique difficile en ce moment, Stéphanie d'Oustrac voit d'une manière positive cette candidature, et une personnalité bienfaitrice en la personne de Catherine Lefaix-Chauvel.

Maurice Courchay confirme que le comité de direction mentionné par Catherine Lefaix-Chauvel est collégialement, profondément uni pour répondre aux problématiques de l'établissement. Elle est dans l'écoute et l'accueil de la diversité des paroles pour s'enrichir et intégrer l'ensemble des éléments partagés. Dans les zones de turbulences, il est important de maintenir une stabilité à la barre afin de construire dans l'optique d'une continuité, d'un développement et d'un approfondissement.

Marc Clériveret témoigne également de la fluidité au niveau du CODIR et de la stabilité interne dans la gouvernance et le mode de fonctionnement, notamment au département musique. En échangeant avec Catherine Lefaix-Chauvel en cette période de crise, on garde le côté positif pour pouvoir construire la suite. Il est important de ne pas simplement subir mais de continuer à construire.

Pierre Henry Frangne assiste depuis 4 ans au conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée, et compare la situation du Pont Supérieur aux autres établissements d'enseignement supérieur, mettant en évidence le privilège qu'il a par rapport aux autres directions. Il est important de conserver la dynamique de l'équipe actuelle. Le conseil d'administration a une responsabilité collective importante et doit veiller à ne pas donner des tâches impossibles.

Françoise Rubellin rappelle qu'elle a la responsabilité de veiller à la santé du personnel, en lien avec la médecine du travail.

Tess Duraz souhaite savoir dans quelle mesure le non renouvellement de Catherine Lefaix-Chauvel impacterait les postes de Marc Clériveret et Maurice Courchay. Françoise Rubellin indique que cela n'entraîne aucun changement pour eux. Tess Duraz est d'accord avec le fait de continuer avec une direction qui connaît les enjeux et se rend disponible pour accompagner les étudiants dans leur rôle de représentants.

Maurice ajoute par rapport à cette question que le fonctionnement du Pont Supérieur relève d'une dynamique d'équipe et de partenariat, il est important que ce trio soit solidaire pour atteindre un équilibre de travail. Un changement serait inopportun à ce stade.

Adoption à l'unanimité.

L'annonce est faite à Catherine Lefaix-Chauvel, qui est autorisée à rejoindre le conseil d'administration en visio conférence.

Catherine Lefaix-Chauvel remercie l'assemblée pour sa confiance, et espère pouvoir mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse et responsable, avec les forces et faiblesses en présence qu'elle a bien identifiées. Elle espère pouvoir compter sur le ministère de la Culture qui a les moyens de lever les freins pour accompagner ses écoles supérieures territoriales et assouplir certains cadres législatifs.

Chantal Remoué annonce à Catherine Lefaix-Chauvel qui ne l'a pas entendu que la DRAC a pris la décision d'abonder en 2024 la dotation d'une subvention de 25000 euros pour accompagner le Pont Supérieur.

Stéphanie Carnet rappelle pour la prochaine étape, qu'il est important de s'appuyer sur un bilan et une présentation de la feuille de route sur les 3 années à venir, relative aux 7 axes présentés lors de sa précédente candidature 2021-2024 :

- 1- S'engager pleinement dans les évolutions de l'enseignement supérieur culture,
- 2- Renforcer la recherche et l'international,
- 3- Faire du Pont Supérieur une école supérieure connectée et ouverte aux outils numériques de création et d'enseignement,
- 4- Accentuer et renforcer les identités artistique et pédagogique du Pont Supérieur à la faveur d'un nouveau projet de formation et de recherche pour l'accréditation 2022-2028,
- 5- Poursuivre le renforcement de l'attention portée aux conditions de vie, de scolarité et d'insertion des étudiantes et des étudiants,

- 6- Poursuivre la rénovation de la gouvernance et la concertation interne,
- 7- Développer les outils de pilotage et d'évaluation de la stratégie budgétaire.

III – INFORMATIONS

Présentation du projet pédagogique et artistique du département danse

Maurice Courchay souhaite partager la vie de l'intérieur du département danse, dans l'intensité qui est apportée à l'articulation entre parcours pédagogique et parcours artistique, notamment grâce au visionnage d'épisodes d'une série de 12, « une saison au Pont Supérieur » qui présente les enjeux et la philosophie au sein du département danse. Cette communication renforcée contribue à inscrire le département danse dans le paysage national avec un total de 30000 vues sur les réseaux sociaux ces trois dernières semaines.

Épisode 3 – une saison au Pont Supérieur
<https://youtu.be/7VXFpMyELIQ>

Le département danse en quelques chiffres représente une moyenne de 70 étudiantes, étudiants et stagiaires par saison entre DE1, DE2 et les parcours Prépa EAT.

Les origines géographiques (statistiques basées sur les 3 dernières années) sont ventilées comme suit :

- 55% Pays-de-la-Loire
- 26% Bretagne
- 14% Nouvelle Aquitaine
- 4% Autres territoires

Le taux moyen de réussite à l'EAT, prérequis pour l'entrée en formation, est de 89%, la moyenne nationale étant de 49%.
50% intègrent le parcours DE, 50% poursuivent une formation d'artiste interprète.
A ce jour, sont enregistrés 110 téléchargements de dossier pour la prépa et 50 pour DE.
Le taux moyen de réussite aux épreuves du Diplôme d'État est de 92%.

Les enquêtes d'insertion professionnelle à 3 ans post diplôme mettent en avant que 78% des diplômés trouvent un emploi dès la première année suivant leur diplomation, 10% au courant de la deuxième année, 12% n'exercent pas une activité directement liée au Diplôme d'État mais poursuivent des études, (Paris 8, Conservatoire National de Paris...) ou exercent principalement en tant qu'artiste chorégraphique dans des compagnies (c/o Yvann Alexandre, Christian Rizzo, Maude Albertier...).

Il s'agit d'une étape dans un parcours artistique, le département danse est là pour former des êtres humains artistes accomplis dotés des outils qui permettent la rencontre qui passe par les notions du pédagogique, pour devenir à leur tour sur le terrain des activateurs de sensibilité, de conscience et d'humanité.

Maurice Courchay évoque l'articulation entre la formation et la recherche, en vue d'une culture incarnée. Le printemps dernier a vu l'aboutissement de la mission recherche du ministère de la Culture dans le cadre du projet POEMS, (Pédagogie Œuvre Expérience Médiation Sensible) en partenariat avec le CCNN de Nantes, le Département des sciences de l'éducation de Nantes Université et le CREN laboratoire de recherche en éducation de Nantes Université. Ce projet questionne la relation entre œuvre sensible artistique, posture pédagogique et médiation.

Épisode 7 – une saison au Pont Supérieur (extrait)
<https://youtu.be/KIY4FHRuhCU>

Maurice Courchay présente l'articulation entre projet artistique et projet pédagogique, en choisissant l'axe des relations construites, notamment par Edwige Audon, avec l'inspection académique de Loire-Atlantique. L'action menée en milieu scolaire a pris cette année la forme d'un partenariat avec le Centre National Chorégraphique de Nantes. Chaque saison de travail avec les enfants (de la moyenne section au CE1 à raison de 30 minutes par semaine, de novembre à juin) démarre avec un travail artistique proposé par les étudiants de 2eme année. Les

élèves bénéficient ainsi de 4 années de sensibilisation à la danse, de la moyenne section au CE1. Ce projet s'inscrit à l'interface de l'éveil-initiation à la danse et des objectifs de l'EAC, projets élaborés avec les équipes pédagogiques des écoles.

300 enfants ont été accueillis dans ce cadre au CCNN.

C'est quoi danser ? – pièce chorégraphique jeune public par les DE2 au CCN de Nantes

<https://youtu.be/OFiMlhqm0dA>

Maurice poursuit avec cet axe fort de l'international, toujours dans ce rapport art et pédagogie. Une convention a été signée entre l'école de danse de Québec et le Cegep de Sainte-Foix. Cette année, les québécois se sont rendus physiquement à Nantes, en partenariat avec le théâtre Francine Vasse.

Épisode 5 – une saison au Pont Supérieur (extrait)

<https://youtu.be/fXSNGuQP3-A>

Edwige Audon conçoit un dispositif de formation professionnelle qui comprend 3 stages en moyenne de 4 jours par saison. Ils font l'objet d'un partenariat fondateur avec le CNFPT.

Les stagiaires proviennent d'origines géographiques diverses :

28% Ile de France

17% Pays de la Loire

13% Nouvelle Aquitaine

12% Bretagne

10% autres régions

Certains stages affichent complets à l'avance et des modules doivent être reproduits par exemple celui de « l'enfant, la danse et la musique, pédagogie transversale pour l'éveil et l'initiation ».

Cela fait écho à l'axe de développement de formation des parcours de tutorat. Il existe une homothétie entre les lieux de stage pour les parcours de tutorat (30% dans la fonction publique et 70% dans les milieux associatifs et privés) et les lieux d'insertion professionnelle (30% dans la fonction publique et 70% dans les milieux associatifs et privés). Il existe une cohérence entre les éléments d'insertion professionnelle mis en œuvre dans le parcours de formation et la réalité d'intégration dans les milieux.

Les ERD, entraînement régulier du danseur, réunissent chaque année une quarantaine de stagiaires par saison sur des cours hebdomadaires.

29% artistes chorégraphiques

71% professeurs de danse

46% sont des personnes diplômés du Pont Supérieur.

Il est question d'une évolution du projet de loi afin de « professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques » adopté le 7 mars 2024 par l'Assemblée Nationale et transmis au Sénat.

Les points essentiels sont :

- le maintien de l'obligation pour enseigner et faire usage du titre de professeur de danse,
- le passage au niveau 6 (mener le diplôme au niveau Licence),
- l'ouverture à d'autres esthétiques, comme la communauté hip-hop,
- l'ouverture des parcours de la formation aux principes de l'alternance.

Pour le Pont Supérieur, les perspectives de travail sont une collaboration accrue avec le CCNRB et la fédération Kenleur pour accompagner les personnes à progresser sur l'aspect pédagogique.

Le dernier point évoqué est celui de l'EAT, prérequis pour entrer en formation. Un des nouveaux diplômes clôturant la fin des parcours de formation proposés par les conservatoires dans le cadre des nouveaux schémas d'orientation pédagogique, donne l'équivalence de l'admissibilité. Le parcours au Pont Supérieur est donc indispensable pour permettre aux jeunes qui le souhaitent d'obtenir leur admission. Il est totalement autofinancé, avec un dégageant de bénéfices qui permet d'absorber des dépenses qui correspondent au parcours du DE.

Images du projet chorégraphique des stagiaires du parcours prépa EAT qui ont pu danser sur différentes scènes en Vendée :

Springtime of Life – pièce chorégraphique d'Ernest Sarino Mandap pour les Prépa danse EAT
<https://youtu.be/8mWB9n10Uuc>

Maurice Courchay remercie Edwige Audon, son bras droit au département danse, qui anime le dispositif de relation avec les écoles et le parcours éveil-initiation prépa EAT, membre du conseil d'administration du CNDC d'Angers,

Bérénice Nouhaud pour son assistance pour tout ce qui relève de la scolarité,

Léna Roblin pour sa disponibilité et sa réactivité sur tous les aspects liés à la communication,

Les services support, Christine Mellier, Caroline Stupienko, Camille Sonrier et Taofik Ligali,

Les artistes intervenants qui font vivre le projet, les partenaires, les tutelles et enfin adresse un grand merci à Catherine Lefaix-Chauvel pour sa confiance absolue accordée pour le déploiement du projet artistique et pédagogique du département danse.

Catherine Lefaix-Chauvel se réjouit du contenu partagé, foisonnant, très riche et d'extrême qualité et qui est d'ailleurs reconnu à l'échelle nationale.

Présentation de la nouvelle charte graphique pour Pont Supérieur

La prestataire Diane Boivin présente la nouvelle charte graphique suite à une demande de refonte de l'identité visuelle. Le pont est une symbolique forte et sert de nouveau logotype fondé sur une base solide. La palette graphique pour déployer tous les outils pour les différents supports est constituée de couleurs, attribuées par départements. Le logo se déploie dans un registre graphique évoquant la partition chorégraphique ou des traces de pas. Un système de patterns, qui peuvent déterminer le titrage à partir du logo, est développé. Elle s'accompagne d'une ambition de recherche au service de l'excellence du pôle. Diane Boivin travaille actuellement sur les gabarits à adapter aux différents supports numériques.

Catherine Lefaix-Chauvel mentionne que Diane Boivin est une diplômée de la HEAR à Strasbourg, école territoriale du réseau de l'Anescas, et à présent une prestataire de la région, implantée à Nantes depuis 2 ans, et choisie parmi d'autres candidats, suite à la publication d'un cahier des charges établi il y a un an.

QUESTIONS DIVERSES

Franck Nicolon souhaite savoir si la question de couverture des charges de fonctionnement a été traitée depuis l'alerte au dernier conseil d'administration. La question a été débattue, les régions attendaient du côté de l'État pour savoir ce qui est mobilisable en terme de participation financière, les villes de Nantes et Rennes devaient être sollicitées pour une prise en compte de la hausse des coûts de l'énergie.

Franck Nicolon est intervenu en commission sectorielle, la Région Pays de la Loire attendait la position des DRACS. Reste à savoir si les 25000 euros sont un soutien exceptionnel ou renouvelé d'une année sur l'autre.

Côté ville de Nantes, Franck Nicolon a compris l'intervention de Michel Cocotier et côté ville de Rennes, une réponse est attendue suite au courrier envoyé.

Marc Clériveret informe les membres du conseil d'administration qu'un courrier collectif de la part des agents de Rennes a été envoyé à l'attention de la maire de Rennes. Il concerne la sécurité, les tirs dans le quartier du Blosne dans la nuit du 9 au 10 mars 2024 et relate leur inquiétude.

Stéphanie Carnet demande si le Pont Supérieur est associé aux réunions de quartier avec le Conservatoire, et les diverses associations de quartier de la ville de Rennes. Catherine Lefaix-Chauvel répond par la négative.

Pour Anne-Sophie Lamberthon il semble en effet important d'être associé aux réunions de quartier. Elle revient rapidement sur la partie financière, la subvention régionale, et annonce qu'une aide à l'investissement de 30 000 euros sera présentée à la commission de mai pour la refonte du site internet du Pont Supérieur. Elle demande à l'État de fournir un effort pour compenser les frais liés à la certification obligatoire Qualiopi, à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Catherine Lefaix-Chauvel ajoute que la région Bretagne a également voté son accompagnement en investissement 2024, qui contribuera à financer notamment la nouvelle charte graphique du Pont Supérieur.

La présidente clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 11 heures 40.